

# Sauveteur Secouriste du Travail (SST) INITIAL



## STAGIAIRES

4 à 10 Participants

*Formation ouverte aux  
Personnes en Situation de  
Handicap*

*Moyen de compensation à étudier  
avec le formateur*



## PRÉ-REQUIS

Pas de prérequis



## INTERVENANT

Formateur SST certifié



## TEXTES OFFICIELS

Art.R-4224-15 du Code  
du Travail  
Art.L441-4 et D441-1 du  
Code de la Sécurité  
Sociale



## DURÉE

14 Heures



## DATES

Nous consulter  
DÉLAIS D'ACCÈS  
15 jours minimum



## LIEU

Dans nos locaux ou dans  
les vôtres



## TARIF

Nous consulter



## CONTACT

03.28.58.77.77

[securite@technifrance.fr](mailto:securite@technifrance.fr)



Le SST est un salarié de l'Entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise. Il est aussi acteur de la prévention dans son entreprise.



## OBJECTIFS

- Comprendre l'intérêt de la Prévention des Risques Professionnels
- Être capable d'intervenir efficacement en cas d'accident
- Mettre en application ses compétences au profit de la Santé et de Sécurité au Travail dans le respect de l'organisation de l'Entreprise



## PROGRAMME DE LA FORMATION

- Le Sauveteur Secourisme du Travail
- Rechercher les dangers persistants pour protéger
- De « Protéger » à « Prévenir »
- Examiner la victime et Faire alerter
- De « Faire alerter » à « Informer »
- Secourir :
  - Saignement abondant et non abondant
  - Etouffement
  - Sensations pénibles/signes anormaux
  - Brûlures
  - Douleurs empêchant certains mouvements (fractures, entorses...)
  - Malaise
  - Utilisation d'un défibrillateur
- Situations inhérentes aux risques spécifiques



## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Visuels sur vidéo projecteur
- Plan d'intervention SST
- Mannequins de Secourisme (adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateur de formation
- Remise d'un livret « mémo »



## ÉVALUATION ET FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Évaluation formative tout au long de la formation.
- Cette évaluation donne droit, si elle est satisfaisante, à un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques.
- Le certificat SST est valable 24 mois au niveau national. Avant la fin de cette période, il convient au stagiaire de suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences pour prolonger la durée de validité du certificat de 24 mois.